

LA LETTRE

B

LA REVUE DE FRANCE BOIS FORêt

n° 53 / printemps 2025

# UNE FILIÈRE ENGAGÉE POUR UN AVENIR DURABLE !



# SOMMAIRE



## 3 LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Anne Duisabeau, présidente de France Bois Forêt

### Éditeur :

France Bois Forêt  
120 avenue Ledru-Rollin - 75011 Paris  
[franceboisforêt.fr](http://franceboisforêt.fr)

### Service Gestion CVO :

03 66 88 39 63

### Directrice de la publication :

Anne Duisabeau

### Ont contribué à ce numéro :

Maxime Chaumet, Sabrina Adam,  
Henry de Revel, Louis-Romain Cerbourg,  
Florence Pewzer, Fatima-Zohra Habbal,  
Jean Loeper, Érika Veron

### Réalisation :

Éditions des Halles

### Rédaction :

Volodia Opritchnik

### Maquette :

Daphné Saint-Esprit

### Secrétariat de rédaction :

Didier Chatelain

### Administration :

10 rue du Progrès - 93100 Montreuil  
[d.chatelain@editions-des-halles.fr](mailto:d.chatelain@editions-des-halles.fr)

### Photogravure et impression :

Aubin Imprimeur

Chemin des Deux-Croix

CS70005 - 86240 Ligugé

Aubin Imprimeur participe

à la préservation de l'environnement  
et a reçu le label Imprim'Vert -  
*La Lettre B* est imprimée sur papier PEFC

### Tirage :

19 500 exemplaires - N° ISSN : 2267-4632

### Dépôt légal :

2<sup>e</sup> trimestre 2025

### En couverture :

JIF 2025 © Teragir

Forestier © Adobe stock

SIA 2025, de gauche à droite :

Anne Duisabeau, présidente de FBF ;

Agnès Pannier-Runacher, ministre de la

Transition écologique ; Jean-Michel Servant,

délégué interministériel aux forêts ;

Bertrand Servois, président de l'UCFF ;

Antoine d'Amécourt, président de Fransylva

© France Bois Forêt

Lames de parquet © Adobe stock



## 3 LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Anne Duisabeau, présidente de France Bois Forêt

## FILIÈRE

### 4 La filière forêt-bois : une réponse aux enjeux sociétaux

## SYLVICULTURE ET AMONT FORESTIER

### 6 S'adapter, innover, transmettre : la méthode du RMT AFORCE

### 8 Sensibiliser les élus aux contrats d'approvisionnement en bois

### 10 Améliorer les peuplements en impasse sylvicole

## TRANSFORMATION ET USAGES DU BOIS

### 14 Satisfaire aux exigences évolutives du RDUE

### 18 Bois-construction : un intérêt toujours grandissant

### 20 Évaluer la durabilité de bois de pins traités au contact du sol

### 22 Promouvoir le parquet français

## COMMUNICATION

### 24 Développer l'attractivité des métiers de la forêt et du bois

### 26 Forum International Bois Construction : un succès pour l'édition parisienne

### 27 SIA 2025 : un salon riche en échanges

### 28 La Journée internationale des forêts : un succès populaire renouvelé

### 29 « *Mon p'tit bois m'a dit...* » : le kit pédagogique de la forêt et du bois

## CVO

### 30 Information CVO 2025



▲ Anne Duisabeau,  
présidente de France Bois Forêt.

### ***Chers lecteurs, chers collègues,***

Par la séquestration du carbone, son stockage dans les produits bois et la substitution de matériaux à empreinte carbone plus importante, notre filière a un rôle majeur à jouer dans la réussite de la transition écologique de la France. De ce fait, le soutien des pouvoirs publics à la filière forêt-bois est indispensable. C'est pourquoi nous avons été particulièrement attentifs aux budgets dédiés, annoncés par Madame Agnès Pannier-Runacher, ministre de

la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, fin février sur le stand de la filière, à l'occasion du Salon international de l'agriculture.

Ainsi, le fonds pérenne pour le renouvellement des forêts a été doté d'un budget de 135 M€. Nous vous invitons, chers collègues forestiers, à déposer rapidement vos dossiers de demandes de subvention.

L'appel à projet Industrialisation performante des produits bois (IPPB) a été doté de 47,1 M€ et l'appel à projet Biomasse Chaleur pour l'industrie du bois (BCIB) de 25 M€. Lors de l'annonce, la ministre a également précisé que l'ensemble des dispositifs ouverts en 2024 serait maintenu pour 2025.

Plus récemment, la mise en place par le ministère de la Transition écologique d'un Comité technique national sur l'équilibre forêt/gibier, présidé par la sénatrice Anne-Catherine Loisier, illustre l'attention portée à des

enjeux complexes qui affectent directement la santé de nos forêts et le renouvellement forestier. L'équilibre sylvo-cynégétique étant un enjeu considérable, la filière sera donc particulièrement attentive aux travaux de ce comité.

Enfin, la mission d'évaluation de la réglementation RE 2020, annoncée par la ministre du Logement, Valérie Létard, nous rappelle l'importance de cet outil permettant de développer l'usage du bois dans la construction. Nous serons donc particulièrement vigilants quant au déroulement de cette mission : la lutte contre le changement climatique passe plus que jamais par le développement de l'usage du bois au quotidien, et notamment dans la construction. Les seuils prévus dans le cadre de cette réglementation pour 2028 et 2031 doivent impérativement être maintenus, voire renforcés !

Pour conclure, les échanges avec François Gemenne, politologue spécialiste des questions de géopolitique, de l'environnement et des migrations liées au climat, à l'occasion des 20 ans de France Bois Forêt<sup>1</sup>, soulignent une nouvelle fois que nos forêts, et le bois qui en est issu, deuxième puits de carbone au monde derrière les océans, sont le seul puits sur lequel l'Homme peut agir directement pour faire face au changement climatique. La gestion forestière est cruciale, tout comme le travail des femmes et des hommes qui œuvrent au quotidien dans notre secteur. Plus que jamais ensemble, poursuivons et renforçons nos actions pour développer les usages du bois et les capacités industrielles françaises tout en adaptant les forêts au changement climatique.

Anne Duisabeau,  
présidente de France Bois Forêt



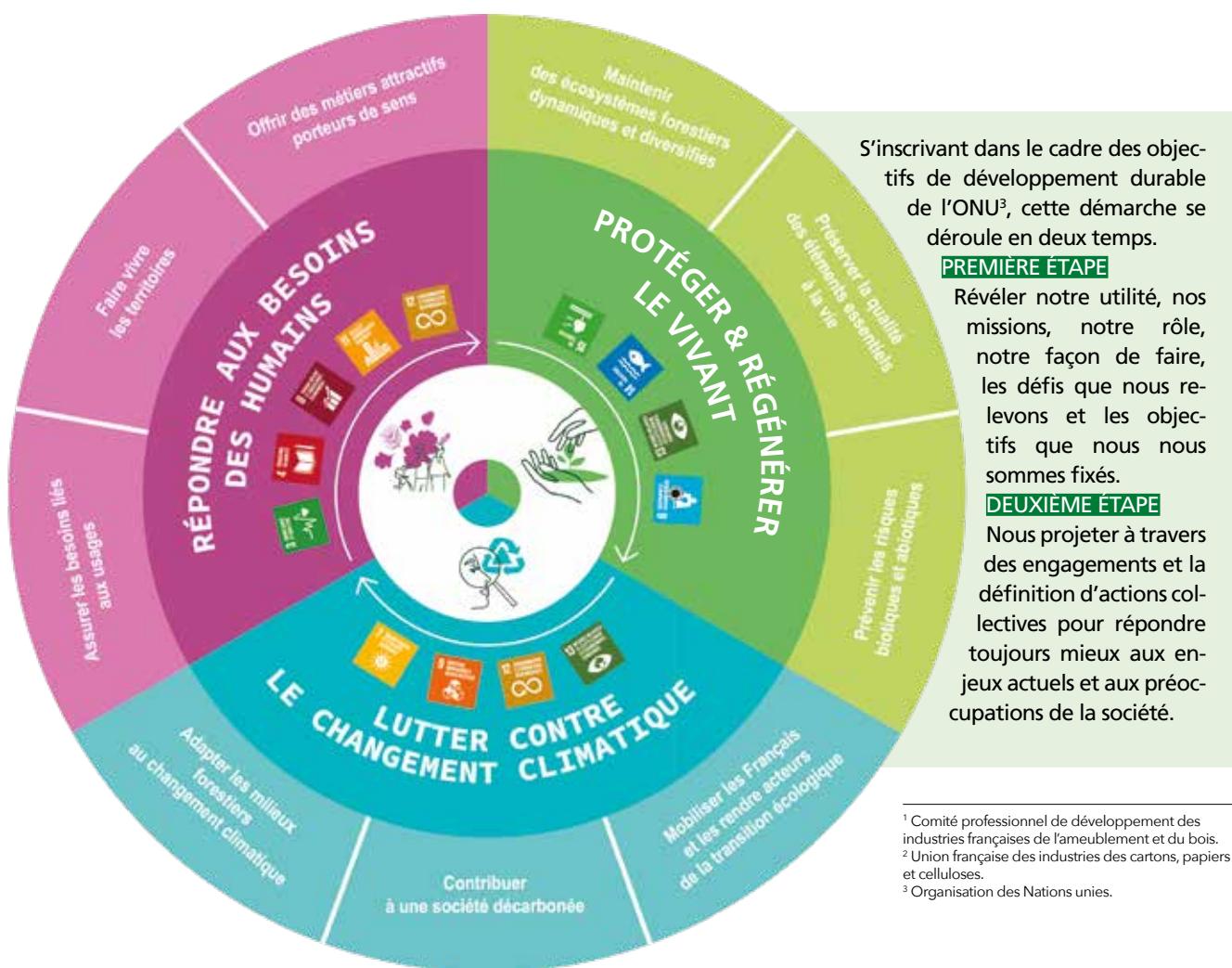
<sup>1</sup> Pour visionner la vidéo rétrospective des 20 ans de France Bois Forêt, scannez ce code QR

# La filière forêt-bois : une réponse aux enjeux sociaux

France Bois Forêt, le CODIFAB<sup>1</sup> et COPACEL<sup>2</sup> ont lancé en 2024 une initiative intitulée « Utile par essence ». Cette démarche vise à fédérer les membres de la filière autour d'un objectif commun : construire un avenir durable pour tous et préserver la nature dans sa diversité. Elle a également pour objectif de renforcer le dialogue avec les citoyens et d'expliquer le rôle prépondérant que joue la filière au regard de la transition écologique.

L'actualité mondiale est marquée par une succession de crises d'une ampleur et d'une profondeur inédites. Qu'elles soient géopolitiques, sécuritaires, climatiques ou sanitaires, elles engendrent une anxiété croissante au sein de nos sociétés, mais également une demande accrue pour des solutions durables, transparentes et éthiques. La filière forêt-bois est appelée à jouer un rôle central pour répondre aux grands défis sociaux de notre époque, et la démarche « Utile par essence » vise à structurer cette réponse.

**UTILE  
PAR  
ESSENCE**



<sup>1</sup> Comité professionnel de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois.

<sup>2</sup> Union française des industries des cartons, papiers et celluloses.

<sup>3</sup> Organisation des Nations unies.

## RÉPONDRE AUX BESOINS DES HUMAINS PROTÉGER ET RÉGÉNÉRER LE VIVANT LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ces trois grands défis constituent la boussole stratégique de notre engagement sociétal. Pour les relever, notre filière a le rôle :

- d'assurer les besoins liés aux usages des Français ;
- de faire vivre les territoires ;
- de proposer des métiers attractifs porteurs de sens ;
- de maintenir des écosystèmes forestiers dynamiques et diversifiés ;
- de préserver la qualité des éléments essentiels à la vie ;
- de prévenir les risques biotiques et abiotiques ;
- d'adapter les milieux forestiers au changement climatique ;
- de contribuer à une société décarbonée.

© Bernard Petit/CNPF

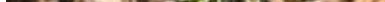


© Carole Hunseau/Atambois

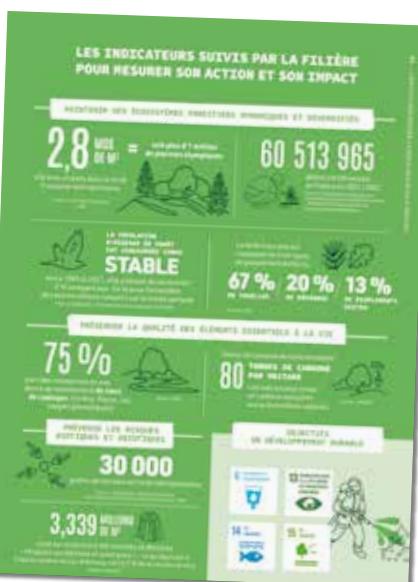
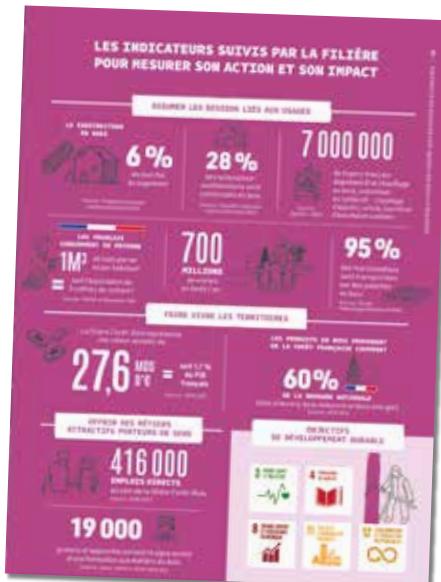
© Olivier Martineau/CNPF



© Sylvain Gaudin/CNPF



© De Dainel/Député Isère



Le site [utileparessence.fr](http://utileparessence.fr) rend la démarche d'utilité sociétale de notre filière accessible à tous les internautes depuis le printemps 2024. Il présente le projet, sa finalité et le processus par lequel il est mené, des indicateurs de progrès ainsi que les grands chiffres clés de la filière forêt-bois.

# S'adapter, innover, transmettre : la méthode du RMT AFORCE

Coordonné par l’Institut pour le développement forestier du Centre national de la propriété forestière (CNPF-IDF) et soutenu par le ministère de l’Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et France Bois Forêt, le RMT<sup>1</sup> AFORCE a restitué les résultats de cinq années de recherches et d’expérimentations à l’occasion d’un colloque les 25 et 26 mars à Orléans.



Visionner les contenus vidéos du RMT AFORCE sur sa chaîne youtube



Accéder à l’ensemble des présentations issues du colloque AFORCE

<sup>1</sup> Réseau mixte technologique.

## EN SAVOIR PLUS

- [reseau-aforce.fr](http://reseau-aforce.fr)

## PROGRAMME

Réf. FBF : 24RD1862  
Budget total : 471 k€  
Financement FBF : 17 %



▲ Les intervenants du colloque de restitution AFORCE, les 25 et 26 mars 2025, à Orléans (45).

Photo : François Daillerache/CNPF-IDF

**D**es forestiers et des scientifiques se sont alliés pour accompagner l’évolution de la forêt métropolitaine et développer des modes de gestion adaptés aux changements climatiques. Ainsi réunis dans le Réseau mixte technologique (RMT) AFORCE, seize partenaires issus d’organismes de recherche et d’enseignement supérieur, de développement et gestion, d’enseignement technique et de formation engagent des projets communs sur trois grandes thématiques liées à l’évaluation des risques, au développement de nouvelles pratiques de gestion et à la création de conditions d’appropriation des solutions d’adaptation par les professionnels. « Le réseau AFORCE évolue depuis quinze ans dans un environnement marqué par l’inquiétude des forestiers notamment vis-à-vis du changement climatique, par l’intérêt croissant de la société pour les questions environnementales et par l’ambition des politiques publiques souhaitant à la fois lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité forestière et promouvoir la

bioéconomie », rappelle Cécile Nivet, cheffe de projet du réseau.

## Un programme évolutif

Le RMT AFORCE fait régulièrement évoluer ses travaux de manière à répondre aux attentes et préconisations de ses partenaires. « Les travaux liés au diagnostic forestier ont permis, au fil des années, de mieux caractériser la réponse des arbres et des peuplements aux modifications du climat. Les projets qui se sont succédé ont accompagné l’émergence d’une première génération d’outils sylvoclimatiques qui nécessite aujourd’hui des améliorations », souligne Cécile Nivet. De la même façon, les travaux liés au choix des essences, à la prévention contre les risques ou encore plus récemment au renouvellement forestier en contexte de changement climatique ont évolué pour répondre aux priorités des forestiers et aux attentes des politiques publiques.

Les membres du RMT AFORCE ont également contribué à l’élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques liées à

l'adaptation des forêts et à sa feuille de route, au plan de reboisement ou, plus récemment, au rapport « Objectif Forêt »<sup>2</sup> du Comité spécialisé gestion durable des forêts. Les cinq années passées ont également été mises à profit par les partenaires du réseau pour produire trente-huit plaquettes et fiches projets, trente-sept contenus audiovisuels (vidéos, podcasts), vingt-deux rapports, études et synthèses. Quatorze colloques, ateliers et séminaires ont également été organisés ou co-organisés. « *Autant d'actions et d'événements qui ont permis de sensibiliser, d'informer et de former près de 2000 personnes à des thématiques aussi diverses que le mélange d'essences, la génétique évolutive, le risque incendie ou encore l'expérimentation* », précise Cécile Nivet.

### En route pour cinq nouvelles années d'actions

Parce que les attentes des professionnels de la forêt et du bois, mais aussi des pouvoirs publics, sont importantes « *notamment en matière de diffusion de connaissances et de solutions techniques* », constate Cécile Nivet, les partenaires du réseau ont la volonté de poursuivre leur coopération. Ils prévoient pour cela de répondre conjointement au nouvel appel à propositions de RMT du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire dont la clôture est prévue le 30 juin 2025. Si le programme de recherches du RMT AFORCE est retenu pour la période 2026-2030, ses scientifiques et professionnels continueront à se concentrer sur l'évaluation des risques et la facilitation des arbitrages, en situations de crise notamment. Ils travailleront aussi sur la diversification des pratiques pour accompagner le renouvellement, mélan- ger les essences... Il s'agira également de développer de nouveaux itinéraires sylvicoles, d'améliorer les outils de diagnostic ou encore de se pencher sur les conséquences du réchauffement climatique sur l'exploitation forestière et le bois destiné aux entreprises de transformation. ◆



► Rencontres dans le cadre du projet Esperense pour évaluer les essences de demain ; Niort (79), juillet 2023.

► Atelier incendie ; Palaiseau (91), mars 2024.

► Session de formation des enseignants à BioClimSol ; Meymac (19), juin 2024.



Photo : Cécile Nivet/AFORCE

► Le site internet RMT AFORCE constitue un riche espace documentaire où sont proposés produits phares et outils sylvoclimatiques et d'aide à la décision (ARCHI, BioClimSol, BILJOU, ClimEssences, SILVAE), guides pratiques, synthèses de connaissances, contenus audiovisuels, projets et expertises, événements, ateliers et sessions de formation.

### *Les trois minutes d'AFORCE, c'est :*

- 30 vidéos (2024) et 6000 vues
- 28 experts de la Cellule d'animation et de projet du réseau mobilisés
- 10 membres impliqués du RMT AFORCE
- Des thématiques multiples : diagnostiquer ; anticiper et gérer les risques ; gérer les peuplements en place ; choisir les essences et les provenances ; renouveler les peuplements en place ; approches socio-économiques ; forêt et atténuation du changement climatique...

<sup>2</sup> Ce rapport a pour objectif d'accompagner les propriétaires publics et privés, dans les dix ans à venir, afin d'adapter leurs forêts au changement climatique.

# Sensibiliser les élus aux contrats d'approvisionnement en bois

► Visite d'une scierie par des élus locaux et des agents de l'ONF organisée dans le cadre d'une journée d'information sur le thème de la contractualisation en collaboration entre l'ONF et la FNCOFOR.

La FNCOFOR<sup>1</sup> sensibilise les élus aux vertus des contrats d'approvisionnement en bois afin de favoriser la transformation du bois français dans l'Hexagone.



Photos : FNCOFOR

Les communes forestières mettent six à sept millions de mètres cubes de bois par an sur le marché, soit 17% de la récolte nationale. Il y a quelques années, l'exportation de grumes et la présence d'acheteurs étrangers lors de ventes de bois ont créé de l'inquiétude concernant l'approvisionnement des entreprises de première transformation française. Afin de diminuer le risque de pénurie, les professionnels de la filière soutiennent une commercialisation du bois basée sur les contrats d'approvisionnement. C'est ce que fait la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) auprès des communes propriétaires de forêts. Dans le cas d'une commune, sous régime forestier (*voir encadré page suivante*), c'est

l'ONF<sup>2</sup> qui intervient comme intermédiaire de la vente entre la commune propriétaire et l'acheteur du bois. Ce contrat est donc conclu entre l'ONF et le client acheteur du bois. Il comprend un cahier des charges qui détermine les essences, leurs volumes et qualités à livrer, et fixe, pour une durée déterminée, des prix unitaires et un échéancier de livraison. Les bois sont exploités par la commune ou par l'ONF et sont généralement mis à la disposition des acheteurs en bord de route (*voir encadré page suivante*).

## Avantages de cette contractualisation

Ce système permet, par exemple, d'éviter les risques d'inventus et les variations brutales des prix du marché, ce qui est bénéfique

## EN SAVOIR PLUS

- [fncofor.fr](http://fncofor.fr)
- [onf.fr](http://onf.fr)
- [agriculture.gouv.fr](http://agriculture.gouv.fr)

## PROGRAMME

Réf. FBF : 24RD1995  
Budget total : 414 k€  
Financement FBF : 36 %

La FNCOFOR rassemble tous les niveaux de collectivités concernées par des sujets forestiers. Elle porte des valeurs partagées par les élus forestiers : la gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques, le rôle central des élus dans la politique forestière territoriale, une vision de la forêt et du matériau bois comme atout du développement local. Son réseau d'associations départementales et d'unions régionales met en œuvre sur le terrain des programmes innovants, des actions concrètes et accompagne les élus dans leur projet forêt-bois.

<sup>1</sup> Fédération nationale des Communes forestières.

<sup>2</sup> Office national des forêts.



pour le propriétaire. « Les contrats d'approvisionnement assurent un revenu garanti dans la durée aux communes forestières, mais ce qui est surtout important pour les élus, c'est que leur bois approvisionne des entreprises locales », poursuit Angéline Fourchaud, chargée de mission Valorisation du bois à la FNCOFOR. Pour les transformateurs, ce contrat permet aussi de maîtriser leur approvisionnement. Il favorise enfin la création de valeur ajoutée à proximité des forêts d'où sont issus les bois.

Selon les régions, les communes forestières recourent plus ou moins à la contractualisation. « Les habitudes de vente sont ancrées et peuvent être difficiles à changer, explique Angéline Fourchaud, c'est pour cela que nous sensibilisons et accompagnons les élus dans le processus de contractualisation. » Celle-ci demande une gestion plus fine de la forêt et de la rigueur dans le suivi administratif. Pour améliorer ce processus, la FNCOFOR travaille en collaboration avec l'ONF. Le temps est compté car l'État a fixé une échéance et des objectifs aux communes ainsi qu'à l'ONF.

#### Évolution positive

À la fin de l'année, 35 % des ventes de bois, toutes essences confondues, devront en

effet être conclues via un contrat d'approvisionnement. De premières actions spécifiques ont été engagées à destination de la filière chêne pour laquelle les pouvoirs publics ont fixé un objectif de 25 % de ventes sous contrat à la fin de l'année. Le chêne est visé plus spécialement car c'est l'essence la plus répandue en France et elle est aussi très convoitée par les acheteurs étrangers. Pour atteindre ces objectifs, la FNCOFOR, soutenue par France Bois Forêt, a engagé un important programme de sensibilisation des élus. Il cible particulièrement les maires et leurs adjoints en charge des questions forestières.

De nombreuses réunions d'information, des formations et visites d'entreprises ont été organisées ces derniers mois. Plusieurs outils, comme des fiches pratiques, des guides, sont mis à disposition des élus pour leur permettre d'appréhender la contractualisation. Angéline Fourchaud est confiante : « L'évolution du taux de contractualisation est bonne puisqu'il est de 28 % à juin 2024 pour toutes les essences confondues. En revanche, il subsiste tout de même des variations en fonction des régions. La fédération et les agents de l'ONF se mobilisent et les objectifs devraient être atteints, mais il faut poursuivre les efforts. » ◆

- En application du Code forestier et des politiques environnementales, le régime forestier énonce des principes visant à assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine forestier des collectivités territoriales, des établissements publics et de l'État. La mise en œuvre de ce régime est confiée par la loi à l'ONF (Office national des forêts), chargé de garantir une gestion durable des espaces naturels tout en préservant l'intérêt du propriétaire.

- Vente « bord de route » : le propriétaire met ses bois à la disposition de l'acheteur après les avoir exploités. L'exploitation peut être gérée par la commune ou par l'ONF. Ainsi, le lot de bois est valorisé au mieux, ce qui optimise sa vente. Pour l'acheteur, les bois sont prêts à être chargés, et il a l'assurance de leur qualité.

# Améliorer les peuplements en impasse sylvicole

Le Groupe Coopération Forestière (GCF) développe, dans le cadre du Label bas-carbone, une méthode d'amélioration des peuplements en impasse sylvicole. Validés par le ministère de la Transition écologique, ces parcours sylvicoles pourraient générer des crédits carbone.



► Réunion forestière sur une futaie de résineux régularisée en impasse sylvicole en Savoie (73).

La France s'est fixé comme objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, et la filière a un rôle majeur à jouer par la capacité de la forêt et du bois à stocker le CO<sub>2</sub> sur le temps long. Les effets du changement climatique sont déjà manifestes : vagues de chaleur plus fréquentes et plus intenses, sécheresses, inondations, tempêtes violentes et mégafeux, attaques des arbres par les ravageurs, etc., ont impacté les forêts et réduit le puits de carbone forestier français ces dix dernières années. D'où la nécessité de déployer des solutions techniques permettant de relancer le rôle de pompe à carbone de la forêt.

**Un programme et deux méthodologies**  
C'est tout l'objet du programme « Amélioration de peuplements en impasse sylvicole » engagé, en 2022, par le Groupe Coopération Forestière et ses partenaires<sup>1</sup>, avec le soutien de France Bois Forêt. Ce projet cible les peuplements dont la capacité de stockage de carbone peut être nettement améliorée par une intervention. Pour cela, le GCF est engagé dans le développement de deux méthodes d'amélioration en vue de rendre éligibles ces types de plantation au Label bas-carbone (LBC)<sup>2</sup> créé en 2018 par le ministère de la Transition écologique.

## EN SAVOIR PLUS

- [gcf-coop.fr](http://gcf-coop.fr)
- [cnpf.fr](http://cnpf.fr)

## PROGRAMME

Réf. FBF : 23RD1847

Budget total : 38 k€

Financement FBF : 80 %

<sup>1</sup> Centre national de la propriété forestière (CNPF), Office national des forêts (ONF), Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA), Institut de l'économie pour le climat (I4CE), Fédération des syndicats des forestiers privés (Fransylva), ministère de la Transition écologique, AgroParisTech.

<sup>2</sup> Le Label bas-carbone permet de certifier des projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de séquestration carbone dans tous les secteurs (forêt, agriculture, transport, bâtiment, déchets, etc.), porteurs de co-bénéfices, et de les valoriser économiquement.



**La première méthode vise l'enrichissement, par des essences plus résiliences, de peuplements vulnérables aux effets du changement climatique,** lesquels représentent une surface cumulée de 250 000 ha, selon les données de l'Inventaire forestier national (IFN)<sup>3</sup>. « Développer une telle méthodologie est un travail complexe, souligne Caroline Berwick, directrice adjointe du GCF. Il faut en effet définir les critères d'éligibilité, décrire précisément les opérations couvertes par la méthode, définir le scénario de référence auquel on comparera les opérations prévues par la méthode et, enfin, les formules permettant de quantifier les

*plus-values ainsi obtenues en termes de carbone. »*

Pour qu'un peuplement vulnérable au réchauffement soit éligible au Label bas-carbone, il faut démontrer que 20 % à 40 % des tiges présentent au moins 50 % de perte foliaire et que l'essence de référence ne supportera pas, sur sa station, les effets d'un réchauffement supérieur à + 3 °C<sup>4</sup> relativement à l'ère préindustrielle.

Remplacer une variété vulnérable par une essence plus résiliente permet d'accroître le puits de carbone forestier sur cette parcelle et, par là même, de générer les crédits d'absorption du carbone.

▲ Plantation Label bas-carbone de sapins de Céphalonie dans les Alpes-Maritimes (06) après incendie.

<sup>3</sup> Données inventaire 2017-2021 de l'Inventaire forestier national (IFN).

<sup>4</sup> Un réchauffement de + 2,5 °C au niveau global sera supérieur à + 3 °C dans l'Hexagone.

## SYLVICULTURE ET AMONT FORESTIER



Photo : Quentin Vanneste/CNPF

▲ Coupe et projet de reboisement Label bas-carbone dans les Alpes-Maritimes (06).

Pour être validée par les services du ministère de la Transition écologique, qui encadrent le Label bas-carbone, la méthode doit prouver son aptitude à ne pas dégrader l'environnement en plus de sa capacité à stocker du CO<sub>2</sub>.

### L'intégrité environnementale : un impératif

La seconde méthode développée par le GCF et ses partenaires porte sur l'**enrichissement de peuplements à potentiel d'amélioration de stockage de carbone**, de peuplements appelés communément « pauvres », qui ne remplissent pas pleinement en l'état leur rôle de captation de CO<sub>2</sub>. Cette méthode consiste en la

substitution de 30 % à 70 % d'arbres à plus forte capacité de stockage de carbone et de production de bois d'œuvre. Selon l'IFN, 2 832 500 ha de peuplements matures – à la biodiversité relativement pauvre elle aussi (Indice de biodiversité potentielle<sup>5</sup> inférieur à 21) – sont concernés : 573 200 ha de taillis ; 1 302 300 ha de mélanges futaies/taillis et 957 000 ha de futaies<sup>6</sup>.

Là encore, la protection de l'environnement est un impératif. Cet enrichissement devra, comme pour la première méthode, assurer la qualité environnementale du projet. La méthode favorisera la création d'un étagement de la végétation, contribuant ainsi à un

<sup>5</sup> L'Indice de biodiversité potentielle (IBP) est un outil qui permet d'évaluer le potentiel d'accueil d'un peuplement forestier pour les êtres vivants (plantes, oiseaux, insectes...) et d'identifier les points possibles d'amélioration lors des interventions sylvicoles.

<sup>6</sup> Données inventaire IFN 2017-2021.



accueil floristique et faunistique diversifié et subordonné à chaque étage.

En raison de son intégrité environnementale, la méthode devrait générer des réductions d'émissions anticipées de CO<sub>2</sub> (*voir encadré*) plus faibles et, par voie de conséquence, plus onéreuses. Ce surcoût a pour vocation de financer, au minimum, les peuplements résiduels pour les aménités auxquelles ils contribuent.

Dans les deux méthodes, les « dettes carbone » (*voir encadré*) seront calculées en prenant en compte le volume sorti lors de la coupe d'enrichissement. Elles seront compensées en partie par les tonnes de gaz carbonique stockées dans les produits bois et les effets de substitution de matériaux dans l'économie carbone. ◆

▲ Plantation de mélèzes avec des financements carbone, en Haute-Vienne (87).

- Les **puits de carbone** sont des systèmes capables de capturer et stocker du CO<sub>2</sub> présent dans l'atmosphère.
- Un **crédit carbone** est un certificat relatif à la non-émission dans l'atmosphère d'une tonne de gaz à effet de serre (GES), mesurable et vérifiable, issue d'un projet d'action climatique certifié. Divers projets peuvent être mis en œuvre pour réduire, éviter ou éliminer les émissions de gaz à effet de serre et ainsi générer des crédits et compensations carbone : l'amélioration de l'utilisation des terres ; le captage du méthane ; la séquestration par la biomasse ; les énergies renouvelables ; l'efficacité énergétique industrielle.
- « **Dette carbone** » : expression applicable à l'ensemble des impacts générés par un produit ou équipement de la construction, tout au long de son cycle de vie en lien avec la quantité de CO<sub>2</sub> émise lors de sa fabrication jusqu'à sa fin de vie.
- Les **réductions d'émissions anticipées** sont des réductions d'émissions dont la vérification et la reconnaissance ont lieu en amont ou pendant leur réalisation. Elles résultent de la prise en compte d'une trajectoire plausible de réductions d'émissions nettes découlant directement du projet sur une période ultérieure, par comparaison à un scénario de référence.

# Satisfaire aux exigences évolutives du RDUE



Photo : fdecomite-CC-BY 2.0



Bois en transit dans le port de Nantes (44).

Photo : Fibos France/FBF/Plan Rapproché

À partir du 31 décembre 2025, la commercialisation de bois et de produits en bois sera encadrée par le Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE).

Un texte à l'objectif vertueux, dont la complexité de mise en pratique interroge, mais auquel les industries de transformation du bois préparent une réponse opérationnelle avec le soutien de France Bois Forêt et du CODIFAB<sup>1</sup>.



Participer à la tournée FNB 2025, anticiper le RDUE et échanger avec la filière

## EN SAVOIR PLUS

- [fnbois.com](http://fnbois.com)
- [deforestationimportee.ecologie.gouv.fr](http://deforestationimportee.ecologie.gouv.fr)

## PROGRAMME

Réf. FBF : 24RD1900  
Budget total : 30k€  
Financement FBF : 67%

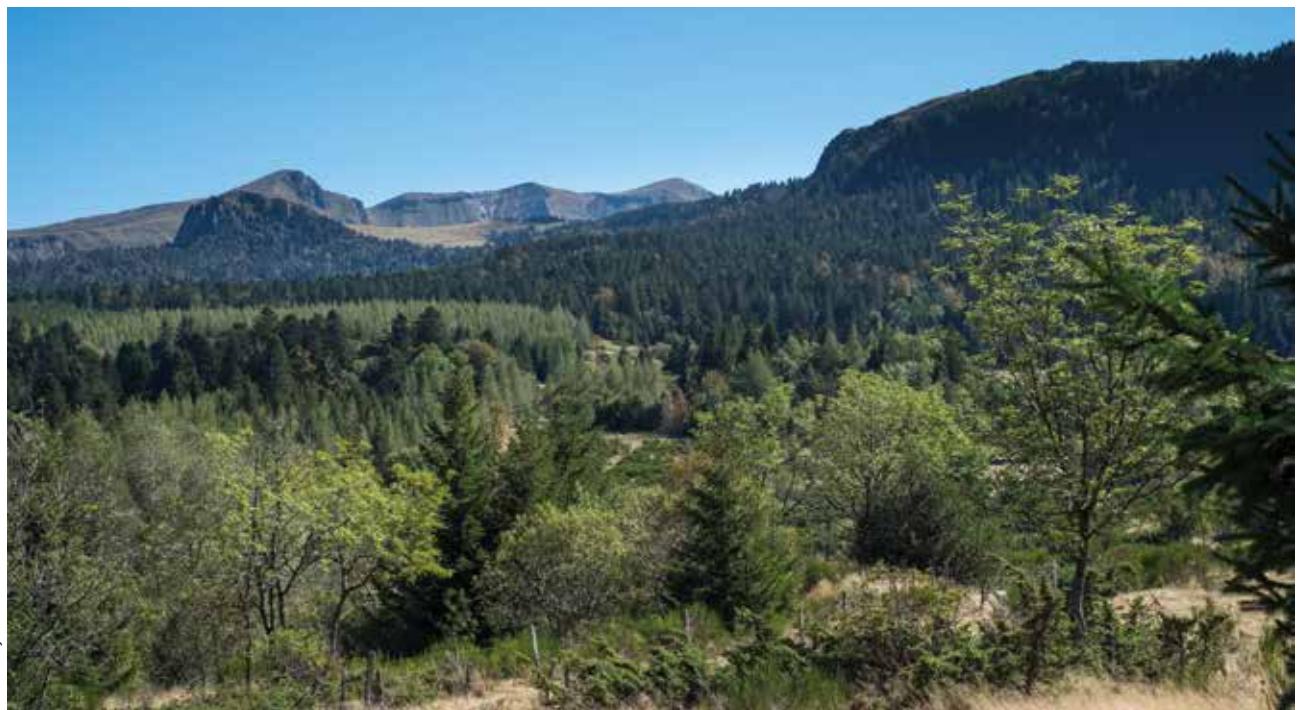
Publié au *Journal officiel de l'Union européenne* le 9 juin 2023, le Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE) vise à réduire significativement la contribution des entreprises européennes à ces deux fléaux dans le monde. Il prendra effet le 30 décembre 2025. Dans la continuité du Règlement sur le bois de l'Union européenne (RBUE) en vigueur depuis le 3 mars 2013 pour lutter contre le bois illégal, le RDUE introduit les deux nouvelles notions de déforestation et de dégradation forestière, responsabilise l'ensemble des

entreprises des chaînes d'approvisionnement concernés (au-delà du premier opérateur seul concerné par le RBUE) et élargit son champ d'application à six nouveaux produits associés à ces problématiques : les bovins, le cacao, le café, le palmier à huile, le caoutchouc et le soja.

## Une mise en pratique à faciliter

Concrètement, les opérateurs économiques et commerçants doivent s'assurer que les matières premières et les produits transformés qu'ils importent ou mettent sur le marché de l'Union

<sup>1</sup>Comité professionnel de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois.



européenne (UE), ou exportent depuis le marché de l'UE, n'ont pas contribué à la déforestation ni à la dégradation des forêts et sont conformes à la législation du pays de récolte. Ces entreprises doivent ensuite soumettre aux autorités européennes une déclaration de diligence

raisonnée (*voir encadré*). Si le risque d'illégalité des approvisionnements n'est pas analysé et la conformité des produits à la législation pas attestée, les sanctions financières peuvent être très lourdes, en plus du risque réputationnel.  
« Certaines exigences du RDUE restent

▲ Épicéas, sapins et plantations de mélèzes en Auvergne-Rhône-Alpes.

### QU'EST-CE QUE LA DILIGENCE RAISONNÉE ?

La diligence raisonnée est une analyse du risque des approvisionnements qui permet d'attester la conformité RDUE des produits commercialisés, c'est-à-dire des produits issus de coupes forestières garanties « zéro déforestation », « zéro dégradation forestière » et réalisées conformément à la législation du pays de production.

C'est une analyse du risque d'illégalité de vos approvisionnements et qui permet d'attester la conformité de vos produits à la législation. La déclaration de diligence raisonnée consiste en la déclaration préalable dans le système d'information du RDUE de tous les produits que vous mettez en vente, importez ou exportez. Le système d'information européen est un serveur informatique mis en place par la Commission européenne, qui centralise l'intégralité des déclarations de diligence raisonnée et permet aux douanes et autorités de les contrôler. Il pourra être interconnecté avec les outils internes de traçabilité des entreprises afin que s'opèrent automatiquement le transfert et l'enregistrement des informations demandées dans ces déclarations. Pour chaque déclaration de diligence raisonnée enregistrée, le système d'information européen génère automatiquement un numéro de déclaration de diligence raisonnée que vous devrez transmettre à votre client ([deforestationimportee.ecologie.gouv.fr](http://deforestationimportee.ecologie.gouv.fr)).

## TRANSFORMATION ET USAGES DU BOIS



Photo : Jean-Paul Gayot/CRPF Limousin/CNPF

▲ Grumes bord de route en Limousin.



▲ Parc à rondins et sciages en Auvergne-Rhône-Alpes.

Photo : Christel Leca/CRPF RA/CNPF

cependant très floues quant à leur application opérationnelle, voire se contredisent », explique Apolline Hitzel, responsable forêt et première transformation à la Fédération nationale du bois (FNB). Du forestier au distributeur de produits finis, toutes les entreprises de cette chaîne de valeur ont l'obligation d'identifier les coordonnées GPS des parcelles où le bois d'origine des

produits mis sur le marché a été récolté. Or, les premiers opérateurs des chaînes d'approvisionnement n'ont pas obligation de transmettre ces informations car il s'agit de données commerciales sensibles.

Dans le même ordre d'idées, comment identifier toutes les parcelles d'origine des produits mis sur le marché ? « Il a été démontré qu'une seule feuille de

### EXPLOITATION FORESTIÈRE : LES PRODUITS CONCERNÉS PAR LE RDUE

Les produits issus de l'exploitation forestière assujettis au Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts sont sous les codes douaniers suivants :

- **4401** : bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires ; bois en plaquettes ou en particules ; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, granulés ou sous formes similaires.
- **4403** : bois bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris.



Photo : Sylvain Gaudin-CRPF CA/CNPF

▲ Débardage de billons de chêne.

*papier peut être constituée de bois récolté dans 2 000 parcelles différentes », détaille Apolline Hitzel. Autre type d'incohérence : le RDUE ne définit pas encore suffisamment précisément la... déforestation.*

#### **La filière s'organise pour des solutions d'application**

Avec le soutien de France Bois Forêt, la FNB a constitué un groupe de travail dédié. Réunissant toutes les parties prenantes concernées, il s'attache à réfléchir collectivement à la mise en application des exigences du RDUE, ainsi qu'à recenser les difficultés de mises en œuvre, les contradictions, les imprécisions. « *Toutes ces informations sont ensuite transmises aux autorités nationales et communautaires afin d'obtenir des solutions d'application* », précise Apolline Hitzel.

La FNB s'est aussi attachée à sensibiliser les entreprises de la filière forêt-bois à cette nouvelle réglementation. Dès

le mois de mai 2024, une première série de fiches détaillant les modalités d'application des exigences du RDUE a été largement diffusée aux entreprises concernées, qu'elles soient membres ou non de la FNB. « *Nous éditons et diffusons des mises à jour plusieurs fois par an à mesure que nous avançons dans la mise en application opérationnelle des exigences prévues par le texte du RDUE* », poursuit Apolline Hitzel.

La fédération a tout récemment initié une tournée des régions (*voir encadré p. 14*) à la rencontre de toutes les entreprises de la forêt et du bois afin de leur présenter la méthodologie d'application de cette réglementation européenne. Une conférence sur le sujet, intitulée « *L'application du RDUE en France* », est également prévue le jeudi 19 juin de 14 h à 16 h dans le cadre du salon de la filière forêt-bois Forexpo, du 18 au 20 juin prochain à Mimizan, dans les Landes. ◆

# Bois-construction : un intérêt toujours grandissant

Dispensées par FCBA<sup>1</sup> avec le soutien de France Bois Forêt et du CODIFAB<sup>2</sup>, les sessions 2024 de formation au bois-construction confirment l'intérêt toujours plus grand sur le sujet auprès des divers intervenants du secteur du bâtiment et des professionnels de la filière forêt-bois, particulièrement au regard de la réglementation environnementale (RE) 2020.

► Construction à ossature bois d'un ERP (établissement recevant du public) en Loire-Atlantique (44).



Photo : Carole Humeau/Atlanbois



**POUR ALLER PLUS LOIN**  
Construction durable et RE 2020 : sept raisons de choisir le bois



Confort d'été des constructions bois et RE 2020



Atouts développement durable de la filière bois-construction française

## EN SAVOIR PLUS

- [fcba.fr](http://fcba.fr)
- [codifab.fr](http://codifab.fr)
- [franceboisforet.fr](http://franceboisforet.fr)

## PROGRAMME

Réf. FBF : 24F1918  
Budget total : 37k€  
Financement FBF : 50 %

Depuis l'entrée en vigueur de la RE 2020 et grâce aux nombreuses actions de promotion du bois dans la construction par la filière forêt-bois, l'intérêt de ses membres et des professionnels du bâtiment pour ce matériau biosourcé issu de forêts gérées durablement est toujours plus important. Ainsi, à la suite du succès rencontré en 2023 par la session de formation au bois-construction dans le cadre de la RE 2020, FCBA a renouvelé l'invitation en 2024 et proposé l'organisation de trois journées techniques régionales et d'un webinaire. Ce programme a été conçu en collaboration avec la FNB<sup>3</sup>, avec le concours de l'équipe de spécialistes en construction durable de l'agence Esteana et celui du bureau d'études thermiques et fluides Pouget Consultants.

## Webinaire en format ouvert

Si les professionnels de la filière forêt-bois constituaient la principale cible du webinaire du 13 juin 2024, destiné à les aider à s'approprier les arguments environnementaux des produits bois, il s'est avéré qu'un participant sur trois était extérieur à la filière<sup>4</sup>.

La centaine de participants a pu comprendre pourquoi le bois répond parfaitement aux prescriptions environnementales et climatiques de la RE 2020.

## Journées techniques

Organisées à Bordeaux, à Lille et à Lyon, les journées techniques des 19 septembre, 24 octobre et 26 novembre 2024 ciblent, quant à elles, d'autres publics. « *Nous voulions, cette fois, intéresser plus particulièrement des professionnels peu familiers du*

<sup>1</sup> Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement.

<sup>2</sup> Comité professionnel de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois.

<sup>3</sup> Fédération nationale du bois.

<sup>4</sup> Collectivités territoriales, cabinets d'assurance et de conseil, bureaux d'études non-spécialisés bois, fabricants de produits associés au bois, quincailliers, artisans et universitaires.

*bois-construction, des ingénieurs des bureaux d'études bâtiment, environnement et thermiques, des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage, des architectes* », précise Maud Navet, chargée de mission 2<sup>de</sup> Transformation à la Fédération nationale du bois (FNB).

Ces trois séminaires ont permis de sensibiliser une trentaine de professionnels. Travaillant pour la plupart dans des bureaux d'études, ils ont apprécié, indiquent-ils, les informations touchant à la réduction de l'impact environnemental des projets visée par la RE 2020, et celles, plus générales, sur les atouts environnementaux de la forêt et du matériau bois, leur stockage du carbone.

À travers plusieurs exercices, les participants ont aussi compris comment utiliser, de façon plus efficace, les fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) de la conception à la livraison d'un projet immobilier. Autre acquis : la découverte des systèmes constructifs bois dont les performances permettent d'améliorer l'indicateur IC construction, lequel évalue les émissions de gaz à effet de serre liées aux produits et équipements de construction et à leur mise en œuvre lors du chantier (*voir ci-contre*).

Ces trois journées en régions ont également donné lieu à de nombreux échanges. « *Nous avons aussi compris pourquoi les architectes n'utilisent pas tant les configurateurs DE Bois et DE Bois de France bien qu'ils les connaissent : ils manquent tout simplement de temps* », note Maud Navet.

Une piste de réflexion pour les prochaines séances de formation à la construction bois.

Parmi les axes d'amélioration des journées techniques, sont aussi envisagées une formule en distanciel ainsi que la proposition de suivre, au choix, la partie théorique ou la partie pratique. ◆



Photo : FCBA

▲ Journée technique RE 2020 organisée par FCBA à Bordeaux en septembre 2024.

## LES BÉNÉFICES CARBONE DE L'EMPLOI DU BOIS DANS LE BÂTIMENT

Dans la réglementation RE 2020, l'effort de performance environnementale des bâtiments est focalisé sur la réduction de l'impact sur le changement climatique. Cet impact est calculé grâce à l'analyse de cycle de vie, et rapporté au mètre carré de surface de plancher. La réglementation définit l'indicateur IC bâtiment comme la somme de quatre indicateurs :

- IC composants
- IC énergie
- IC chantier
- IC eau

L'impact sur le changement climatique IC construction est la somme de IC composants et IC chantier.

Pour ce qui concerne les produits de construction (et le chantier), les seuils définis sur l'indicateur IC construction sont présentés dans le tableau ci-dessous.

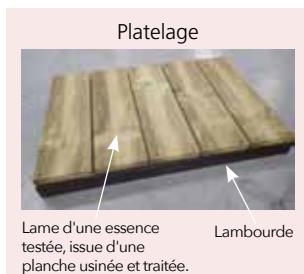
Valeur de l'IC construction max. moyen				
Usage de la partie de bâtiment	Années 2022 à 2024	Années 2025 à 2027	Années 2028 à 2030	À partir de 2031
Maisons individuelles ou accolées	640 kq eq. CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup>	530 kq eq. CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup>	475 kq eq. CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup>	415 kq eq. CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup>
Logements collectifs	740 kq eq. CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup>	650 kq eq. CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup>	580 kq eq. CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup>	490 kq eq. CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup>

# Évaluer la durabilité de bois de pins traités au contact du sol

Avec le soutien de France Bois Forêt et du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, l'Institut technologique FCBA<sup>1</sup>

a suivi pendant dix ans l'évolution de platelages<sup>2</sup> de différentes essences de pin soumis à des attaques fongiques et de termites.

L'objectif de ce programme de recherche piloté par l'APEP<sup>3</sup> est d'évaluer la résistance des bois exposés à des conditions défavorables au contact du sol.



## EN SAVOIR PLUS

- APEP : [pinsdefrance.com](http://pinsdefrance.com)
- [fcba.fr](http://fcba.fr)

## PROGRAMME

Réf. FBF : 24RD1936

Budget total : 13 k€

Financement FBF : 80 %



Photos : FCBA

▲ Lot de platelages installé sur un site de FCBA dans le Sud-Ouest, en 2014, pour une exposition terrain suivie sur dix ans.

**L**a résistance du bois aux attaques de champignons ou de termites varie selon sa durabilité naturelle ou selon son imprégnabilité par un produit de traitement<sup>4</sup> et la durabilité conférée par celui-ci. Climat, conditions de mise en œuvre et exposition aux agents biologiques de dégradation (insecte à larve xylophage, terme, champignon) influent eux aussi sur les capacités de résistance du bois. Reste à savoir comment se comportent, dans la durée, des échantillons de différentes essences de pin installés dans des conditions d'exposition extérieure et de mise en œuvre défavorables. C'est l'objectif du programme de recherche « Anstra 10 ans ».

L'expérience est simple. Les scientifiques de FCBA ont au préalable fait réaliser plusieurs séries de platelages avec des planches provenant de trois essences de pin et de cinq origines géographiques : pins sylvestres de Sologne, d'Alsace, de

Suède et de Finlande, pin maritime des Landes de Gascogne, pin laricio de Sologne. Les échantillons ont été usinés et traités par imprégnation avec le même produit de traitement pour un usage en classe d'emploi 4<sup>5</sup>. À partir des planches de chaque essence testée, cinq lames ont été découpées pour chaque platelage, puis fixées sur des lambourdes<sup>6</sup> en composite bois/plastique.

## En route pour le site d'essai

Une fois assemblés, les platelages ont été installés sur un site d'essai de FCBA dans le Sud-Ouest : un terrain comportant des champignons de pourriture du bois et des termites. Le dispositif expérimental était composé de cinq platelages pour chaque condition témoin (traitée et non traitée) et de dix platelages par essence. Sur le terrain, les platelages ont été disposés en cinq sous-ensembles (lots) avec deux platelages de chaque essence dans chaque lot (*cf. tableau page suivante*).

<sup>1</sup> Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement.

<sup>2</sup> Structure plane constituée de planches ou de panneaux posés côté à côté pour créer une surface.

<sup>3</sup> Association pour la promotion des emplois du pin.

<sup>4</sup> Produit de traitement du bois par imprégnation permettant de le protéger des agents biologiques de dégradation, ayant une autorisation de mise sur le marché.

<sup>5</sup> La classe d'emploi 4 regroupe tous les bois utilisés en extérieur en contact avec le sol ou avec l'eau douce.

<sup>6</sup> Pièce de bois de faible section fixée perpendiculairement sur les solives pour supporter les lames d'un parquet.

<sup>7-8</sup> L'aubier représente la couche jeune et vivante du bois, située entre le duramen central plus mature et l'écorce de l'arbre.

Cet ensemble a été placé au contact du sol pendant dix ans et suivi de façon annuelle. Les platelages n'ont pas été mis en œuvre selon les règles de pose du DTU 51.4 volontairement pour cette expérimentation afin d'obtenir plus rapidement des résultats et de comparer les essences en conditions très sévères.

D'une façon générale, les résultats de l'expérimentation sont plutôt encourageants. Sans surprise, les pins non traités présentent 60 % de lames cassées du fait des attaques biologiques « *principalement imputables aux champignons* », note Maud Navet, chargée de mission à l'APEP. *A contrario*, 80 % à 95 % des lames traitées, toutes provenances françaises confondues (à l'exception d'un pin sylvestre présentant moins d'aubier traité), ne sont pas ou sont très peu attaquées par les termites et les champignons, même lorsqu'elles sont en situation de contact avec le sol. Néanmoins, la résistance des platelages aux attaques biologiques et leur durée de service seraient considérablement améliorées si les lames en bois étaient mises en œuvre selon le DTU 51.4 consacré aux platelages extérieurs en bois.

### Résistance des pins

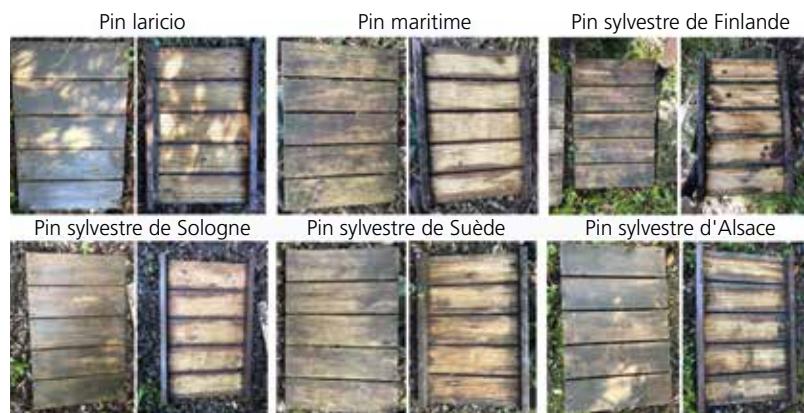
Les pins (sylvestre, maritime, laricio) traités qui ont été exposés au sol se sont montrés très résistants, avec des niveaux d'attaques par les termites réduites, et très faibles par les champignons.

Les analyses statistiques montrent *in fine* une corrélation significative et inversement proportionnelle entre les pourcentages d'aubier<sup>7</sup> des différentes essences de pins traités et les niveaux d'attaques fongiques. Ce résultat s'explique par la bonne aptitude au traitement de l'aubier des pins par rapport à leur duramen<sup>8</sup>. « *Plus une essence possède un fort pourcentage d'aubier imprégnable, mieux elle sera traitée et plus elle sera protégée des dégradations biologiques dans la durée* », résume Maud Navet.

Répartition des platelages utilisés pour les essais de terrain	
Essence/provenance	Nombre de platelages
Pin maritime	10 (2 par lot, 5 lots)
Pin laricio	10 (2 par lot, 5 lots)
Pin sylvestre de Sologne	10 (2 par lot, 5 lots)
Pin sylvestre d'Alsace	10 (2 par lot, 5 lots)
Pin sylvestre de Suède	10 (2 par lot, 5 lots)
Pin sylvestre de Finlande	10 (2 par lot, 5 lots)
Pin maritime traité	5 (1 par lot, 5 lots)
Pin maritime non traité	5 (1 par lot, 5 lots)



▲ Platelages témoins de pin maritime après 10 ans d'exposition sur le terrain en contact direct avec le sol. En haut, les platelages non traités : les dommages résultent essentiellement des dégradations fongiques ; en bas, les platelages traités pour la classe d'emploi 4, restés en bon état.



▲ Platelages des six essences/provenances traitées après dix ans d'exposition terrain.



# Promouvoir le parquet français

Dans un contexte économique difficile et concurrentiel, la Fédération nationale du bois (FNB) a entrepris une campagne de sensibilisation aux vertus écologiques et aux qualités esthétiques du parquet en bois français et publie des guides techniques avec FCBA<sup>1</sup> et le soutien de France Bois Forêt.

► Lames de chêne.

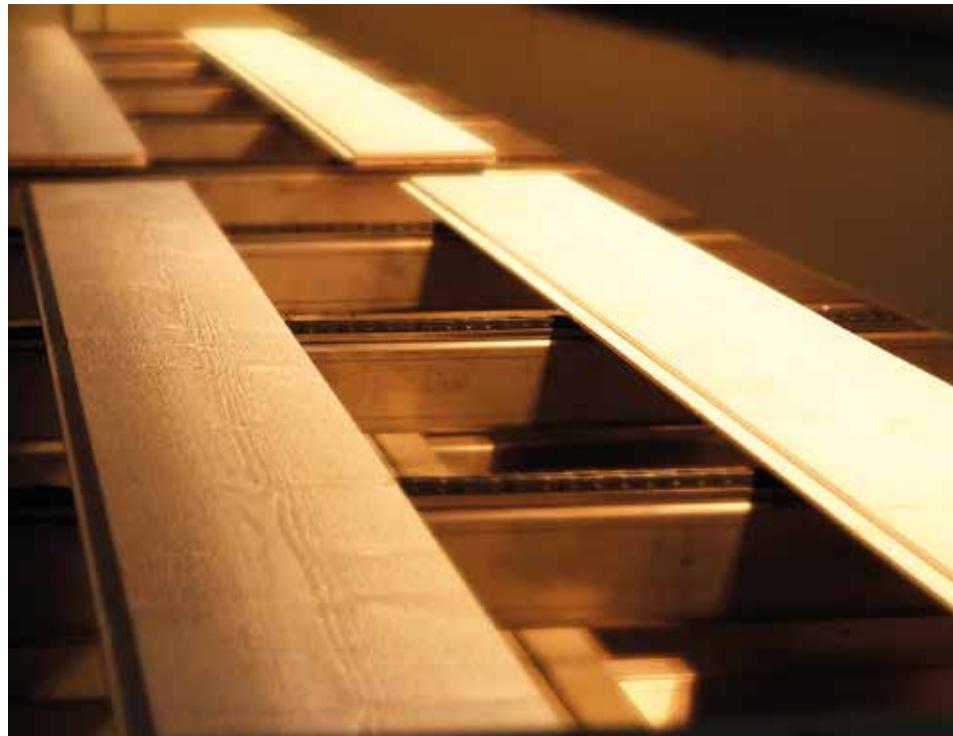


Photo : Fibois France/France Bois Forêt/Plan Rapproché

Les qualités du parquet en bois français sont nombreuses : il est fabriqué dans des entreprises ancrées dans leurs territoires, dans du bois issu de forêts gérées durablement, il est apte à une pose dans les règles de l'art, solide, esthétique, durable... Ses caractéristiques séduisent les consommateurs, mais la hausse du prix des matières premières et la concurrence des autres revêtements de sol orientent leur choix vers des matériaux à bas prix. « *Nous subissons tout à la fois les effets d'une baisse historique des demandes de permis de construire et d'une concurrence d'autres matériaux à bas coût ou de produits importés de Chine, d'Europe de l'Est également peu coûteux* », explique Maud Navet, chargée de mission

seconde transformation à la FNB. Or, choisir des produits transformés en Chine ou issus de la pétrochimie n'est pas sans conséquences environnementales, ce qu'ignorent souvent les donneurs d'ordre.

## Un impact environnemental très favorable

En 2024, la FNB a donc choisi de mettre en avant les qualités environnementales des parquets en bois français. Une étude comparative des performances environnementales des différents revêtements de sol a été menée. Basée sur les fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES), elle montre clairement que l'impact climatique de la pose d'un parquet en bois français est bien moindre que celui d'un parquet en bois importé.

## EN SAVOIR PLUS

• [fnbois.com](http://fnbois.com)

## PROGRAMME

Réf. FBF : 23PT1797

Budget total : 52 k€

Financement FBF : 67 %

<sup>1</sup> Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement.

Même constat si on s'intéresse aux effets sur la couche d'ozone, sur la qualité écolologique des cours d'eau ou sur la production de déchets. « *Cette étude montre qu'un parquet français peut être quatorze fois moins contributeur au renforcement de l'effet de serre qu'un parquet en bois importé, et jusqu'à 600 fois moins qu'un revêtement en PVC* », résume Maud Navet.

### Sensibiliser les professionnels

Les points forts du rapport ont été repris dans une plaquette qui a été largement diffusée sur des événements professionnels. « *En octobre dernier, lors de l'édition parisienne du salon architect@work, qui était consacrée à l'impact climatique des matériaux, nous avons largement diffusé ce support de communication et animé une conférence. Cela nous a permis de nouer de nombreux contacts directs avec des prescripteurs* », se félicite Maud Navet. En février, au Grand Palais à Paris, les visiteurs du Forum International Bois Construction se sont également montrés intéressés par les qualités environnementales, techniques et esthétiques du parquet, lesquelles ont été mises à l'honneur sur un pôle dédié et à travers une conférence sur son rôle clé dans l'aménagement durable et sur ses solutions.

Avec le concours de France Bois Forêt, la FNB a publié une nouvelle version du guide *Les parquets en pose collée*. Rédigé avec les experts de l'institut technologique FCBA, le document intègre désormais un chapitre consacré à la pose sur plancher chauffant-raffraîchissant hydraulique<sup>2</sup>, conformément aux évolutions de la norme NF DTU 51.2. Sur cette base, la fédération a également préparé un autre guide technique dédié, pour sa part, à la pose flottante dont la publication est prévue pour le mois de juin 2025. ◆

<sup>2</sup> Chauffage au sol réversible qui fonctionne avec une pompe à chaleur ou une chaudière.



Photo : FNB

▲ Le parquet français mis à l'honneur au cœur du village Bois de France, lors du Forum International Bois Construction.



Photo : FNB

▲ Parmi les trois conférences proposées par la Fédération nationale du bois (FNB) sur le Forum International Bois Construction 2025, l'une traitait des usages des parquets, de son rôle clé dans l'aménagement durable et des solutions innovantes.

# Développer l'attractivité des métiers de la forêt et du bois

► Miniatures des vidéos métiers du compte TikTok @verywoodmetiers.



Face aux difficultés croissantes de recrutement dans l'ensemble de la chaîne de transformation et de valorisation de la filière forêt-bois, les professionnels du secteur se mobilisent pour mieux faire connaître les métiers, valoriser leur diversité et attirer de nouveaux profils.

C'est dans cette dynamique que la FNB<sup>1</sup>, en partenariat avec l'UCFF<sup>2</sup>, la FNEDT<sup>3</sup>, Fibois France et le CNPF<sup>4</sup>, avec le soutien de France Bois Forêt, s'engagent, depuis maintenant trois ans, dans un programme collectif ambitieux visant à améliorer l'attractivité de ces métiers.

« Au démarrage du programme, nous avons mis en place des outils d'aide à l'organisation d'actions : modules de formation, simulateurs de scierie, de gestion forestière... En 2023, avec la mise en place d'un site internet d'aide à l'organisation de journées portes ouvertes (JPO) et l'animation d'un compte TikTok pour favoriser la communication auprès des jeunes, une campagne de communication est née : "VeryWoodMétiers, si vous cherchez du bouleau, y'en a dans les bois !" », explique Amélie Pade, responsable communication à la FNB et pilote du programme.

## Des journées portes ouvertes dans toute la France

L'organisation de journées portes ouvertes constitue un levier fort pour susciter des vocations. Avec la mise en ligne du site verywoodmetiers.fr, les entreprises de

la filière sont accompagnées pour organiser des JPO et accueillir, pendant trois jours, non seulement des jeunes en recherche d'orientation, mais aussi des personnes en reconversion professionnelle. Soutenues par des partenariats stratégiques, notamment avec France Travail, la Région Grand Est ou encore l'opérateur de compétences Akto, pour renforcer l'intérêt auprès des demandeurs d'emploi, les JPO 2024 ont permis à 50 entreprises d'accueillir près de 600 visiteurs. « L'événement a même été mis à l'honneur lors d'un reportage dans une scierie sur France Télévisions, contribuant à une visibilité accrue de l'ensemble du secteur », souligne Amélie Pade.

## Communiquer auprès des jeunes sur les réseaux sociaux

Pour toucher les jeunes générations là où elles se trouvent, « VeryWoodMétiers » s'est emparé des réseaux sociaux et notamment de TikTok. Aujourd'hui, le compte TikTok @verywoodmetiers, qui comptabilise plus de 17 000 abonnés, alterne des contenus vidéos qui reprennent les codes humoristiques des jeunes et des témoignages métiers des

## EN SAVOIR PLUS

- [verywoodmetiers.fr](http://verywoodmetiers.fr)
- [metiers-forêt-bois.org](http://metiers-forêt-bois.org)

## PROGRAMME

Réf. FBF : 23PC1804  
Budget total : 464 k€  
Financement FBF : 73 %

<sup>1</sup> Fédération nationale du bois.

<sup>2</sup> Union de la coopération forestière française.

<sup>3</sup> Fédération nationale des entrepreneurs des territoires.

<sup>4</sup> Centre national de la propriété forestière.



▲ Journée portes ouvertes dans une scierie.

professionnels de la filière. La série ***Un métier dans les bois*** permet ainsi de découvrir des parcours inspirants : avec **une moyenne de 100 000 vues** par contenu, l'une des vidéos a même cumulé **175 000 vues** !

Dans le même esprit, un partenariat original a été noué avec **Studio Danielle**<sup>5</sup>. Leur équipe a tourné une vidéo de 20 minutes autour de la construction d'une cabane forestière, accompagnée d'un bûcheron et du rappeur **Seth Gueko**. Visionnée par plus de **450 000 internautes**, elle distille tout au long du récit des messages sur les emplois et formations du secteur.

#### Une présence renforcée sur les salons et événements publics

La filière participe aussi aux rendez-vous de l'orientation afin d'informer les jeunes et leurs parents sur le terrain et faire connaître les métiers. Depuis deux ans, les métiers de la forêt et du bois sont représentés sur le **Salon européen de l'éducation** à Paris, sous l'égide « VeryWoodMétiers » dans l'espace « L'Aventure des métiers ». Pour capter l'attention du public, un **simulateur de scierie** et un **jeu en réalité virtuelle** ont permis aux jeunes de se projeter dans les métiers de demain.



▲ Corner « VeryWoodMétiers » au Salon international de l'agriculture 2025.

En complément, les équipes participent également à des salons régionaux : en Occitanie, dans les Hauts-de-France, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le Grand Est et en Île-de-France.

Un corner « VeryWoodMétiers » a également été mis en place sur le stand de la filière à l'occasion de la dernière édition du **Salon international de l'agriculture**.

#### Des outils immersifs et un site de référence

Le programme s'appuie sur une série d'outils digitaux innovants pour renforcer l'immersion et l'engagement : simulateur de scierie, jeu en réalité virtuelle sur la gestion forestière, modules de e-learning...

Le site [metiers-foret-bois.org](http://metiers-foret-bois.org) est à disposition de tous pour explorer l'ensemble des métiers de la filière et renvoie vers les autres outils au service de l'attractivité des métiers dont le guide ONISEP « Zoom sur les métiers de la forêt et du bois » réalisé en 2023, et à disposition gratuitement.

À travers toutes ces actions, le programme « VeryWoodMétiers » confirme sa volonté de faire connaître, valoriser et renforcer l'attractivité des métiers de la forêt et du bois. Une ambition collective pour répondre aux enjeux de demain. ◆



Flashez pour visionner la vidéo réalisée avec Studio Danielle

<sup>5</sup> Le Studio Danielle est une chaîne YouTube de vidéos humoristiques incluant Danielle Renault et Arthur Lombard, créée en 2015.

# Forum International Bois Construction : un succès pour l'édition parisienne

Le rendez-vous international de la construction bois a attiré un nombre record de visiteurs venus rencontrer ses 250 exposants et 400 conférenciers.



Photo : Amélie Pade

**S**alles de conférences pleines, nombreuses conversations en anglais dans les allées et sur les stands... Cette 14<sup>e</sup> édition du Forum International Bois Construction, organisée du 26 au 28 février dernier au Grand Palais à Paris, a attiré plus de 15 800 visiteurs. Architectes, ingénieurs de bureaux d'études, industriels, chercheurs, aménageurs et décideurs venus du monde entier ont pu assister à plus de 115 conférences et échanger avec les nombreuses entreprises présentes, ravies de partager leur savoir-faire avec ce visitorat hétéroclite et en recherche de solutions.

#### La réglementation, l'innovation et l'emploi au cœur des conférences

Grâce à son vaste programme de conférences, le Forum International Bois Construction a pu balayer, en seulement trois jours, de nombreuses préoccupations de la filière. Relevons particulièrement l'intervention de Jean-Michel Servant, délégué interministériel à la forêt, au

bois et à ses usages, qui a laissé entrevoir une évolution positive pour la construction bois, dans le cadre du litige qui oppose la filière et la doctrine des sapeurs-pompiers de Paris relative aux ouvrages bois et biosourcés.

De son côté, la Tribune des Innovations, soutenue par l'Ademe<sup>1</sup>, a mis en lumière 63 solutions pionnières qui reflètent le dynamisme de l'industrie du bois et des matériaux biosourcés : parquet réutilisable et recyclable, panneau utilisant du bois recyclé, système d'aménagement modulaire intégrant les bois de réemploi...

Pas moins d'une trentaine de conférences étaient également consacrées aux enjeux du développement des usages du bois. L'occasion de présenter notamment la campagne VeryWoodMetiers sur les métiers de la forêt et du bois, la stratégie climat 2050 et la façon de concilier préservation des massifs et satisfaction des besoins croissants en bois. ◆

<sup>1</sup> Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

# SIA 2025 : un salon riche en échanges

Photos : FBF



Pendant 9 jours, le stand de la filière forêt-bois n'a pas désempli : plus de 8500 personnes ont participé aux différentes animations proposées, et plus de 3300 documentations ont été distribuées. Tout au long de la journée, un animateur invitait petits et grands à participer à un quiz interactif pour tester leurs connaissances sur la forêt et le bois et tenter de remporter des cadeaux. Un dispositif photographique permettait également aux visiteurs de repartir avec leur photo dans un décor de forêt. Des ateliers de plantation ont fait découvrir les enjeux du renouvellement forestier, avec la possibilité laissée aux visiteurs de repartir avec un plant. Des propriétaires forestiers bénévoles se sont relayés tout au long de la semaine pour répondre aux interrogations des visiteurs. « Nous sommes là, avec l'Office national des forêts, pour expliquer comment fonctionne la forêt », résumait Antoine d'Amécourt, président de Fransylva.

**Gros plan sur les temps forts de la semaine**  
 Le Premier ministre François Bayrou, Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, et Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, ont rendu visite à la

filière. Les enjeux de la forêt et du bois ont été abordés : feux de forêts, adaptation au changement climatique, renouvellement forestier, rééquilibrage de la balance commerciale du bois français...

Plusieurs élus ont également échangé avec les représentants de la filière pour évoquer les sujets relatifs à la forêt et au bois, tant au niveau local et national qu'europeen. Le mercredi soir, l'ensemble des professionnels de la filière s'est rassemblé autour d'un temps d'échanges et de convivialité. Le lendemain soir, Forêt Sphère<sup>2</sup> a organisé son traditionnel débat des jeunes forestiers avec, cette année, la participation de Mériem Fournier, enseignante-rechercheuse à AgroParisTech Nancy.

Enfin, pour sa première participation au concours, la filière a reçu le prix du stand écoresponsable et à impact positif, décerné par le Syrpa<sup>3</sup>, réseau des agri-communicants. Une victoire au Salon international de l'agriculture qui récompense la dynamique de réemploi insufflée par l'ensemble des fédérations professionnelles qui organise un stand pour la filière sur Batimat, le Carrefour international du bois, le Salon des maires et des collectivités locales, le Salon européen de l'éducation... ◆

La filière forêt-bois, sous l'impulsion de Fransylva<sup>1</sup>, était présente sur le Salon international de l'agriculture du 22 février au 2 mars dernier, porte de Versailles à Paris.

► Responsables politiques et représentants de la filière se sont rencontrés sur le Salon international de l'agriculture. De gauche à droite : Anne Duisabeau, présidente de FBF ; Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique ; Jean-Michel Servant, délégué interministériel aux forêts ; Bertrand Servois, président de l'UCFF ; Antoine d'Amécourt, président de Fransylva.

▼ Le stand entièrement recyclable de la filière forêt-bois au Salon international de l'agriculture a fait sensation auprès du réseau des agri-communicants, le Syrpa.

<sup>1</sup> Fédération des syndicats de forestiers privés de France.

<sup>2</sup> Association à but non lucratif dont l'objectif est de rassembler autour d'activités variées les personnes de 20 à 40 ans qui seront amenées à gérer une forêt, les étudiants ou jeunes actifs, les propriétaires forestiers, les professionnels du secteur forestier ainsi que toutes les personnes souhaitant en connaître davantage sur la forêt, la gestion forestière, la filière forêt-bois, les débouchés du bois, l'histoire des forêts, la biodiversité...

<sup>3</sup> Syndicat des rédacteurs de la presse agricole.

## PROGRAMME

Réf. FBF : 24PC2038

Budget total : 180 k€

Financement FBF : 83 %

# La Journée internationale des forêts : un succès populaire renouvelé

Des milliers d'enfants et d'adultes célèbrent la forêt autour du 21 mars.



Photo : agriculture.gouv.fr

**V**oilà quatorze ans que l'Organisation des Nations unies (ONU) a fait du 21 mars la Journée internationale des forêts (JIF). Coordonnée, en France, par l'association d'éducation au développement durable Teragir, avec le soutien de France Bois Forêt et de ses membres, cette célébration est l'occasion d'organiser une semaine d'événements de sensibilisation et de découverte de l'écosystème forestier. Du 15 au 23 mars 2025, près de 400 rencontres, visites guidées, ateliers pédagogiques, animations et actions de terrain, ont permis à des milliers d'adultes et de scolaires de découvrir ou d'affiner leurs connaissances des fonctions environnementales, économiques et sociales de la forêt.

## Des animations variées

Organisées par les professionnels de la filière partout en France, des animations diversifiées sont proposées au grand public. Ainsi, par exemple, à Niederbronn-les-Bains, dans le Bas-Rhin (67), des agents de l'ONF<sup>1</sup> ont emmené des familles découvrir la gestion multifonctionnelle de la forêt, tandis que dans les Bouches-du-Rhône (13), l'association « La Ciotat, il était une fois » invitait le grand public à participer à l'inventaire naturaliste de la forêt mosaïque urbaine de la bastide

Marin. Dans le même temps, ailleurs dans l'Hexagone, les enfants de Cerizay, dans les Deux-Sèvres (79), visitaient une exposition sur la forêt française, élaborée par le CNPF<sup>2</sup>, avant d'assister à une démonstration de sciage.

## Un partenariat avec les établissements scolaires et la remise de trophées

La JIF, c'est aussi « La Forêt s'invite à l'École ». Tout au long de l'année, Teragir contribue à l'organisation d'activités scolaires et périscolaires en lien avec la forêt. Ce volet pédagogique de la JIF permet aux élèves de découvrir les enjeux environnementaux, sociaux et économiques de la forêt. Durant l'année scolaire 2024/2025, plus de 200 projets pédagogiques ont été menés, de la maternelle au lycée, mobilisant 17 000 élèves. Près de 1 000 arbres ont été placés en terre grâce aux plants fournis par les pépiniéristes forestiers du SNP<sup>3</sup>. La Journée internationale des forêts s'est terminée par une remise de prix aux quatre écoles ayant monté le programme pédagogique en lien avec la forêt et le bois le plus impressionnant, en présence de représentants de la filière forêt-bois et du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le 21 mars dernier. ◆

## EN SAVOIR PLUS

- [journee-internationale-des-forêts.fr](http://journee-internationale-des-forêts.fr)
- [teragir.org](http://teragir.org)

## PROGRAMME

Réf. FBF : 24F1897  
Budget total : 438 k€  
Financement FBF : 23 %

# « Mon p'tit bois m'a dit... » : le kit pédagogique de la forêt et du bois



Pour sensibiliser les enfants aux enjeux de la forêt et aux différents usages du bois, France Bois Forêt a réalisé un kit pédagogique respectueux des programmes de l'Éducation nationale. Mon p'tit bois m'a dit qu'enseignants et élèves d'école primaire allaient bien s'amuser !

**F**ort du succès de la précédente opération à destination des enfants avec le livre *Les travaux de la forêt* aux éditions Fleurus en librairie depuis avril 2024, France Bois Forêt a réalisé un kit pédagogique à destination des professeurs et des enfants des cycles 2 et 3 (du CP à la 6<sup>e</sup>). Validé par des enseignants pour être conforme aux programmes de l'Éducation nationale, « *Mon p'tit bois m'a dit...* » aborde les sujets de la forêt, de la gestion forestière, des différents usages du bois et du changement climatique à travers des exercices de français, de mathématiques ou encore d'arts plastiques...

## Faites vos jeux !

À travers 22 fiches thématiques et 8 posters et avec l'accompagnement de leur professeur, les élèves s'intéresseront d'abord aux forêts : définition, propriété, cycle de vie des arbres... Ils découvriront ensuite les multiples usages du bois

grâce à des exemples de leur quotidien, tels qu'une table ou encore un crayon, puis les métiers autour de la forêt et du bois, avant d'aborder le changement climatique et ses effets.

Richement illustrés, ces supports alternent définitions, explications et exercices amusants (labyrinthe, mots mêlés, rébus, devinettes...) qui faciliteront l'apprentissage des élèves. Par ailleurs, ils sont déclinés en deux versions : simple pour les élèves du CP au CE2, et plus complexes pour les élèves de CM1 et CM2. L'ensemble, proposé gratuitement aux équipes pédagogiques avec les corrigés de chaque exercice, sera prochainement adressé à plus de 30 000 enseignants, et est disponible en téléchargement sur [www.franceboisforet.fr/kitpedagogique](http://www.franceboisforet.fr/kitpedagogique). Un nouvel emailing sera réalisé juste avant les vacances d'été, moment privilégié par les professeurs pour préparer les contenus de l'année scolaire suivante. ◆



Découvrir et télécharger  
« *Mon p'tit bois m'a dit...* »



# CONTRIBUTION INTERPROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE

La CVO est régie par les dispositions figurant notamment aux articles L.632-1 à L.632-6, D.632-7 et D.632-8 du Code rural et de la pêche maritime. Selon l'arrêté interministériel du 22/12/2022, publié au Journal Officiel le 28/12/2022, les personnes physiques ou morales des secteurs d'activités concernés par l'Accord interprofessionnel ont l'obligation de procéder chaque année à leur déclaration.

Connectez-vous sur [cvo.franceboisforet.fr](http://cvo.franceboisforet.fr)

## 1 DÉCLAREZ

A l'aide de votre n° de contributeur FBF

En cas d'absence de ventes ou de chiffre d'affaires réalisé durant l'année écoulée, une déclaration à néant est obligatoire.



## 2 RÉGLEZ

Par prélèvement SEPA

En 6 fois sans frais pour les CVO ≥ 500 €

100 % sécurisé

## S'INFORMER

[franceboisforet.fr](http://franceboisforet.fr)

03 66 88 39 63

[gestioncvo@franceboisforet.fr](mailto:gestioncvo@franceboisforet.fr)



### NOTICE EXPLICATIVE

Huit pages d'informations pour vous aider à remplir votre déclaration annuelle et connaître les taux de CVO afférents à vos différentes activités.



### INTERNET

[franceboisforet.fr](http://franceboisforet.fr)

Tout savoir sur les informations juridiques relatives à la CVO, le calendrier, les modalités de paiement, dans la rubrique CVO et sur la foire aux questions (FAQ). Et tous les documents déclaratifs accessibles et téléchargeables.



### TÉLÉPHONE

**03 66 88 39 63**

(coût d'un appel local)

### Un renseignement ou votre n° de contributeur FBF perdu ?

Une ou un téléopérateur à Lille vous répondra du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.

## À QUOI SERT LA CVO ?

Retrouvez sur notre site internet le magazine *La Lettre B*, la revue d'actualité des programmes soutenus par l'Interprofession nationale France Bois Forêt



### PROTECTION DES DONNÉES

Les informations relatives à la collecte et au traitement de vos données personnelles sont disponibles sur la page [franceboisforet.fr/mentions-legales/](http://franceboisforet.fr/mentions-legales/)



### POUR RECEVOIR VOTRE ATTESTATION

indiquez votre adresse électronique très lisiblement lors de votre déclaration

# NEUTRALITÉ CARBONE

## LE RÔLE INDISPENSABLE DE LA FILIÈRE FORêt-BOIS

d'après l'étude menée par la filière avec l'appui du cabinet Carbone 4

Restitution de l'étude



La filière participe doublement à la séquestration et au stockage du carbone, grâce aux forêts et aux produits bois. Découvrez les 6 conditions de succès pour qu'elle contribue toujours plus efficacement à la neutralité carbone de la France d'ici à 2050 :

- ▶ **Adapter la gestion sylvicole** avec de nouveaux outils et renouveler les forêts françaises
- ▶ **Adapter et réorganiser la gestion forestière** pour mieux valoriser les bois de crise
- ▶ **Poursuivre la montée en puissance** des investissements industriels et augmenter progressivement la récolte
- ▶ **Agir sur les changements de comportement** des producteurs et consommateurs vis-à-vis du recyclage
- ▶ **Encourager la substitution** des produits à fort impact carbone par des produits bois et dérivés du bois
- ▶ **Biomasse énergie** : priorité à l'autoconsommation



FONDATION  
FRANCE BOIS FORêt  
POUR NOTRE  
PATRIMOINE

Sous l'égide de la Fondation de France

**Vous restaurerez un bâtiment accueillant du public avec du bois français ?**

**Accompagnez votre projet d'une dotation de**

**10 000 €**

# Appel à projet 2025

## Comment participer ?

Déposez votre dossier au plus tard le 31 octobre 2025 sur :

[franceboisforet.fr](http://franceboisforet.fr)



### Projets récompensés en 2024



Château de  
Chantilly  
Chantilly (60)



Eglise de la  
Pentecôte  
Lubine (88)



Abbaye de  
Basse Fontaine  
Brienne-la-Vieille (10)



Bateau N-D  
de Rumengol  
Brest (29)

La fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine soutient les projets de restauration du patrimoine bâti accessible au public.